

PARTIE II

Adéquation entre formation et emploi : un défi pour les immigrés et les pays d'accueil*

* Ce document a été écrit par Jean-Christophe Dumont (OCDE) et Olivier Monso (CREST-Université de Paris-I). Il s'appuie sur un document de travail (DELSA/ELSA(2005)12) coécrit avec Ana Damas de Matos et sur un rapport de stage remis par Céline Antonin.

Introduction

L'accroissement des migrations de travailleurs qualifiés constitue un des faits saillants des tendances récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE qui sont nombreux à avoir adopté des mesures visant à faciliter leur recrutement, y compris au travers d'incitations fiscales (OCDE, 2004a). Cette évolution devrait se poursuivre en raison notamment des changements démographiques en cours et à venir dans les pays de l'OCDE. Pour autant, les modalités d'insertion des immigrés qualifiés sur le marché du travail ne sont pas toujours bien appréhendées et ces derniers peuvent rencontrer des difficultés spécifiques.

À l'instar de ce qui est observé pour les autochtones, on s'attend à ce que les immigrés (définis par la suite comme les personnes nées à l'étranger) diplômés du supérieur s'insèrent plus facilement sur le marché du travail des pays d'accueil que ceux dont le niveau d'instruction est moins élevé. C'est globalement le cas dans les pays de l'OCDE, mais la situation relative des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays est plus contrastée. En effet, les écarts en terme de taux d'emploi et de chômage entre autochtones et immigrés tendent à s'accroître avec le niveau d'instruction.

L'insertion sur le marché du travail ne se mesure pas seulement à l'aune du taux d'emploi, mais peut aussi être appréciée au regard de l'adéquation entre qualifications et emplois. De ce point de vue, on constate que les immigrés qualifiés rencontrent des difficultés spécifiques dans tous les pays de l'OCDE. Ce résultat pourrait être imputable i) à des différences non observées dans la « valeur » des diplômes ou dans les compétences intrinsèques; ii) à des problèmes de reconnaissance des diplômes acquis dans le pays d'origine; iii) à un manque de capital humain et social spécifique au pays d'accueil (e.g. maîtrise linguistique); iv) à la situation locale du marché du travail; et v) à l'existence de phénomènes de type discriminatoire.

Ce chapitre présente à la fois une mesure du déclassement professionnel des immigrés, ainsi que certains facteurs-clés pouvant expliquer un niveau plus ou moins élevé de déclassement. On s'interroge notamment sur les différences observées selon la durée de séjour, le pays d'origine, le sexe, le lieu d'obtention du diplôme et les capacités linguistiques des immigrés.

La première partie fait un rapide état des lieux des conditions d'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. La deuxième partie présente les principales approches théoriques du déclassement. La troisième partie propose une mesure de la prévalence du déclassement professionnel selon le lieu de naissance et les caractéristiques socio-démographiques. La quatrième partie approfondit cette analyse en tentant de contrôler pour un certain nombre de compétences cognitives et linguistiques. La conclusion reprend les principaux résultats et souligne les enjeux politiques liés à la prise en compte du déclassement professionnel des immigrés.

1. L'éducation : un facteur d'intégration sur le marché du travail, pas toujours valorisé pour les immigrés

La structure de la population immigrée par niveau d'instruction est variable selon les pays d'accueil. Les personnes nées à l'étranger tendent cependant à être surreprésentées à l'échelon le plus élevé et le moins élevé (voir tableau II.1). Dans certains pays de l'OCDE, près de 50 % des immigrés âgés de 25 à 64 ans n'ont pas suivi de cycle secondaire supérieur. C'est le cas par exemple en France ainsi qu'en Italie, au Portugal et en Belgique. En revanche, dans les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande), qui sélectionnent une partie des nouveaux immigrants en fonction de leur niveau d'éducation ainsi qu'en Irlande, au Royaume-Uni, en Norvège et au Danemark, la part des immigrés peu qualifiés est nettement plus faible alors que celle correspondant aux diplômés du supérieur dépasse généralement 33 %.

Tableau II.1. **Niveau d'instruction des personnes nées à l'étranger et des autochtones, âgées de 25 à 64 ans, dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**
Pourcentages

	Personnes nées à l'étranger			Autochtones		
	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)	Secondaire supérieur et post secondaire non supérieur (ISCED 3/4)	Supérieur (ISCED 5/6)	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)	Secondaire supérieur et post secondaire non supérieur (ISCED 3/4)	Supérieur (ISCED 5/6)
Allemagne	37.4	43.7	18.9	12.3	62.2	25.5
Australie	24.1	40.1	35.7	32.3	41.5	26.2
Autriche	36.7	44.7	18.5	18.3	63.7	18.0
Belgique	47.5	27.1	25.4	35.9	34.6	29.6
Canada	22.1	31.8	46.1	22.9	38.3	38.8
Danemark	23.8	38.3	37.9	17.0	51.3	31.7
Espagne	40.9	29.3	29.8	57.1	17.5	25.4
États-Unis	30.1	34.9	35.0	8.5	51.6	39.9
Finlande	24.3	47.9	27.8	23.4	43.0	33.6
France	51.1	27.8	21.1	32.8	43.6	23.7
Grèce	38.3	42.3	19.4	43.1	37.3	19.6
Hongrie	16.4	56.0	27.6	25.6	58.7	15.7
Irlande	23.9	30.7	45.4	39.2	35.3	25.5
Italie	48.7	40.0	11.3	52.2	36.7	11.1
Luxembourg	36.7	40.5	22.8	18.3	65.7	16.0
Norvège	16.9	46.7	36.4	12.8	56.0	31.2
Nouvelle-Zélande	15.9	46.5	37.6	28.2	39.5	32.2
Pays-Bas	43.5	32.3	24.2	30.6	44.4	25.0
Pologne	27.1	50.4	22.5	16.5	68.3	15.3
Portugal	52.0	25.8	22.2	78.0	11.2	10.8
République slovaque	21.0	61.7	17.3	13.3	74.6	12.1
République tchèque	29.0	55.4	15.6	10.8	77.2	12.0
Royaume-Uni	22.1	43.6	34.3	15.9	54.8	29.4
Suède	21.7	48.7	29.5	16.8	55.9	27.3
Suisse	29.6	42.8	27.6	7.2	65.2	27.6

Note : Les chiffres en caractère gras indiquent une surreprésentation des personnes nées à l'étranger au niveau d'instruction correspondant. La population prise en compte est âgée de 15 à 64 ans pour l'Australie. Les années de référence sont 2001, pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis. La variable ISCED présente le niveau d'instruction selon la classification internationale standardisée de l'éducation.

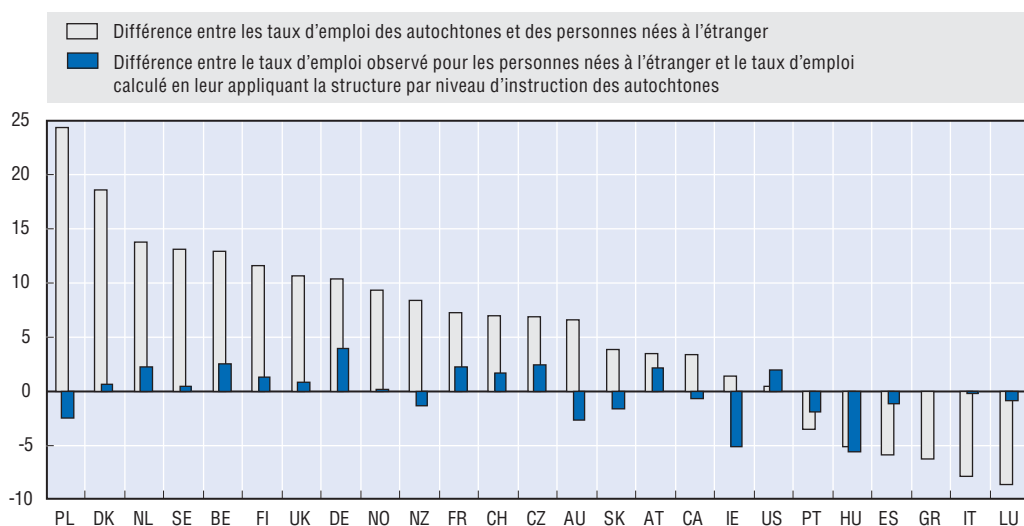
Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle-Zélande : Recensements de la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047421576000>

À l'exception des pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Grèce), pour lesquels l'immigration est récente, et du Luxembourg et de la Hongrie, le taux d'emploi des immigrés est inférieur à celui des autochtones dans tous les pays de l'OCDE. Les différences de niveaux d'instruction n'expliquent qu'une part assez limitée de l'écart, sauf pour l'Autriche et les États-Unis. En France, par exemple, même si les immigrés avaient des niveaux d'éducation comparables à ceux des autochtones, plus des deux tiers de l'écart en termes de taux d'emploi persisterait (voir graphique II.1). En Irlande, où les immigrants sont relativement qualifiés, si ces derniers avaient la même structure de qualification que les personnes nées dans le pays, l'écart en terme de taux d'emploi avec ces derniers serait sensiblement plus important.

Graphique II.1. **Écart entre les taux d'emploi des autochtones et des personnes nées à l'étranger, 2003-2004**


Points de pourcentages



Note : 2001 pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle Zélande : Recensement de la population.

Lecture : en France, l'écart entre les taux d'emploi des natifs et des immigrés est de 7.3 points de pourcentage. Si les immigrés avaient la même structure de qualifications que les natifs, leur taux d'emploi serait plus élevé de 2,3 points. Autrement dit, 5 points, soit plus des deux tiers de l'écart, ne peuvent pas être expliqués directement par les différences de qualifications.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042643821235>

D'après les résultats présentés dans l'annexe II.A1, le taux d'emploi des immigrés est souvent proche, ou supérieur à celui des autochtones pour les faibles niveaux de qualification (qu'on définit ici par les personnes qui n'ont pas fait d'études secondaires). Ce constat n'est plus vérifié pour les niveaux supérieurs, notamment pour les femmes (Dumont et Liebig, 2005). S'il semble clair que, pour les immigrés comme pour les autochtones, un niveau de qualification plus élevé facilite l'accès au marché du travail, il n'en reste pas moins que l'écart entre autochtones et immigrés persiste, voire s'accroît, dans presque tous les pays de l'OCDE. Au Danemark, en Allemagne et en Finlande, cet écart dépasse 15 points de pourcentage. Les résultats en terme de taux de chômage sont à peu près de même nature. Au total, l'ensemble

de ces résultats suggère que les immigrés rencontrent des difficultés spécifiques pour valoriser leur capital humain sur le marché du travail.

Parmi les personnes qui exercent un emploi, la question se pose aussi de savoir dans quelle mesure cet emploi correspond à leurs qualifications. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent en effet se manifester à travers une exposition plus importante au déclassement, c'est-à-dire au fait d'exercer un emploi moins qualifié ou moins bien rémunéré que le niveau d'instruction permettrait théoriquement de l'envisager.

2. Le déclassement professionnel : une diversité d'approches

La recherche sur le phénomène du déclassement remonte aux années 70, dans un contexte où l'accès à l'enseignement supérieur se généralisant, d'aucuns ont craint que ne se produise une divergence croissante entre l'offre et la demande de travail qualifié qui aurait pu conduire à une dévalorisation des diplômés (Freeman, 1976). Si ce phénomène ne s'est pas produit, c'est notamment parce que le progrès technique est allé de pair avec une demande soutenue en travail qualifié (Krueger, 1993). En effet, l'émergence et la diffusion des nouvelles technologies dans les années 80-90 ont eu des répercussions considérables sur l'organisation des tâches et la requalification des emplois dans de nombreux secteurs, contribuant ainsi à renforcer l'adéquation mutuelle entre le niveau de formation et les emplois disponibles (Acemoglu, 1999; Autor, Levy et Murnane, 2003). Ces évolutions ont suscité un regain d'intérêt pour la question du déclassement depuis les années 90 (Groot et van der Brink, 2000; Rubb, 2003- pour une synthèse).

La littérature sur le déclassement distingue trois types d'approches dites « normative », « statistique » et « auto-déclarée » (voir encadré II.1). Globalement, les travaux se sont principalement intéressés aux effets sur le rendement de l'investissement éducatif, concluant que : i) pour un même niveau d'instruction, les personnes surqualifiées perçoivent des salaires inférieurs à ceux des personnes qui ne sont pas déclassées ; ii) pour un même type d'emploi occupé, les personnes surqualifiées perçoivent des salaires supérieurs à celles qui ont un niveau d'éducation correspondant à ce type d'emploi ; iii) que les personnes déclassées ont une mobilité professionnelle plus importante qui permet à terme une meilleure adéquation entre l'emploi occupé et la formation initiale¹ ; iv) que les femmes sont généralement plus exposées au déclassement ; et enfin v) que le déclassement résulte au moins pour partie d'une dotation moindre en capital humain acquis en-dehors de la formation initiale (expérience professionnelle, expérience dans l'emploi, formation continue), et éventuellement de compétences intrinsèques moins favorables. Ces travaux, à quelques rares exceptions, n'ont pas cherché à prendre en compte la situation spécifique des immigrés. On s'attachera dans la partie qui suit à évaluer le déclassement des immigrés relativement à celui des natifs, sur une base comparative pour plusieurs pays de l'OCDE.

3. Une évaluation de l'exposition des immigrés au déclassement professionnel

Le déclassement est considéré ici à partir d'une mesure de type normatif, qui se fonde sur la correspondance entre le niveau d'études et la qualification de l'emploi occupé (voir l'annexe II.A2). Le déclassement par les salaires (dans laquelle c'est la distribution des salaires par niveau d'éducation qui permet d'estimer si un individu est déclassé ou non) a également été analysé (voir l'annexe II.A3). Les résultats obtenus selon ces deux types de mesure vont dans le même sens.

Encadré II.1. Différentes approches du déclassement

L'approche « *normative* » consiste à utiliser une correspondance *a priori* entre formation et qualification de l'emploi (Chevalier, 2003; Mc Goldrick et Robst, 1996). Il s'agit d'une mesure fréquemment mise en œuvre dans la littérature qui peut toutefois présenter un caractère arbitraire, notamment si une même correspondance est imposée à l'ensemble des pays. Un travail d'analyse préalable peut en effet être nécessaire afin d'identifier la correspondante entre diplôme et emploi à un niveau plus fin. La nomenclature des emplois ISCO, construite par le Bureau international du travail, permet d'établir des liens entre les différents niveaux de qualification et les niveaux de formation mesurés par la nomenclature internationale pour l'éducation, ISCED¹, selon cette approche normative.

L'approche « *statistique* » consiste à observer quelles sont les correspondances « normales » entre formation et emploi. Cette norme statistique est par exemple appliquée à travers l'analyse de tableaux de contingence ou en supposant comme déclassés tous les individus dont le nombre d'années d'étude est supérieur de plus d'un écart type à la moyenne nationale pour l'emploi considéré (Bauer, 2002; Rubb, 2002; Tomasini et Nauze-Fichet, 2002; Mc Goldrick et Robst, 1996). Dans le cas de la France, Lainé et Okba (2004) estiment pour leur part la probabilité pour un jeune sorti du système éducatif d'occuper un emploi peu qualifié, en fonction du lieu de résidence, du niveau et de la spécialité du diplôme. Les personnes « déclassées » sont celles qui occupent un emploi non qualifié alors que la norme statistique (ici l'estimation issue d'un modèle logistique) ne prédit pas ce type d'emploi.

Les normes de déclassement demandent de pouvoir comparer et classer deux individus en fonction d'un critère de réussite sur le marché du travail, tel que le type d'emploi occupé ou la rémunération. Les catégories d'emplois utilisées ne rendent pas toujours possible ce classement, ou bien le font parfois apparaître trop arbitraire. Le salaire horaire, lorsqu'il est disponible, constitue un critère objectif permettant de classer deux individus travaillant dans deux types d'emplois différents (et qui ne sont pas forcément hiérarchisables), ou bien dans la même catégorie d'emploi. À ce titre, l'étude des distributions de salaire par niveau de qualification peut fournir un critère de déclassement. Cette approche a notamment été développée par Tomasini et Nauze-Fichet (2002). Elle consiste à considérer comme déclassé un individu dont le salaire est plus faible que celui perçu par deux tiers (ou tout autre seuil à définir) des individus ayant un niveau de qualification immédiatement inférieur au sien. Cette norme est toutefois sensible au seuil fixé ainsi qu'aux catégories de qualification retenues.

Les approches statistiques et normatives sont *de facto* assez similaires. En effet, une approche statistique demande une définition préalable des catégories ou normes pertinentes (dans les exemples précédents, il s'agit de définir un emploi « non qualifié », ou encore les niveaux de formation et de qualification permettant la construction d'un tableau croisé, etc.). L'approche statistique peut faciliter en retour l'adaptation des normes aux nouvelles réalités socio-économiques. Ainsi, la mise en œuvre des nomenclatures ISCO et ISCED a remis en question certaines équivalences fixées initialement par le BIT (les nomenclatures ont elles-mêmes été modifiées par ailleurs) et fournit un exemple de cet effort d'adaptation (OCDE, 2002).

La troisième approche (dite par « *auto-déclaration* ») consiste à recueillir l'avis des individus sur l'adéquation entre leur formation et leur emploi, soit en utilisant une question directe, soit en interrogeant les personnes sur les pré-requis correspondant à leur emploi (Dorn et Sousa-Posa, 2005; Sicherman, 1991; Alba-Ramirez, 1993; Sloane, Battu et Seaman, 1999;

Encadré II.1. Différentes approches du déclassement (suite)

Mc Goldrick et Robst, 1996). Cette approche dite « subjective » peut-être soumise à plusieurs types de biais, qu'il s'agisse de la formulation de la question ou de l'impact de variables externes sur la réponse².

1. Ce n'est pas le cas pour les études appliquées aux États-Unis, qui se fondent généralement sur le DOT (*Dictionary of Occupation Titles*) pour établir ces correspondances.
2. Dans le cas des jeunes issus de l'immigration en France, Lainé et Okba (*op. cit.*) montrent que le sentiment de déclassement ressenti par les jeunes hommes d'origine maghrébine traduit pour partie une dépréciation effective de leurs compétences sur le marché du travail, mais est également observée indépendamment de leur situation « objective » vis-à-vis du déclassement. Selon les auteurs, elle pourrait faire entrer en jeu d'autres facteurs socio-culturels, et notamment des aspirations et des revendications spécifiques à cette population.

Les niveaux d'études et de qualification de l'emploi occupé sont regroupés en trois grandes catégories : faible, intermédiaire, élevé. Un individu déclassé est celui qui occupe un emploi dont le niveau de qualification se situe dans une classe inférieure à celle que son niveau d'études lui permettrait théoriquement d'occuper. Les taux de déclassement sont calculés pour des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou supérieur.

Les immigrés sont davantage déclassés que les natifs

Le tableau II.2 présente les proportions de personnes nées à l'étranger déclassées, pour différents pays de l'OCDE, en les comparant avec celles obtenues pour les autochtones à partir des données des enquêtes emploi et des données de recensement de population. Les deux sources donnent des résultats comparables en ce qui concerne le déclassement relatif selon le lieu de naissance mais peuvent éventuellement différer en niveau parce qu'elles portent sur des périodes et des populations légèrement différentes. Les données des enquêtes emploi sont utilisées pour étudier le déclassement par sexe et durée de séjour, alors que celles issues des recensements permettent une analyse par pays d'origine détaillé.

D'après les données des enquêtes emploi, les taux de déclassement sont très variables selon les pays, allant de 5 % (République tchèque) à 26 % (Espagne). L'Espagne, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Belgique se caractérisent par des taux de déclassement élevés à la fois chez les immigrés et les autochtones. Inversement, au Luxembourg, en République tchèque, en Hongrie et, dans une moindre mesure en Suisse, le taux de déclassement est faible pour les deux catégories de population.

Globalement, dans tous les pays de l'OCDE et quelle que soit la source utilisée, exception faite de la Nouvelle-Zélande avec les données de recensement de population, les immigrés sont plus exposés au déclassement que les personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident. Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Battu et Sloane (2002) au Royaume-Uni sur le déclassement des minorités ethniques (notamment les Indiens), en raison notamment de problèmes liés à la reconnaissance des diplômes et aux discriminations. Ce constat est partagé dans le cas de la France par Lainé et Okba (*op. cit.*) pour les jeunes d'origine maghrébine. On peut également citer Buchel et Battu (2003), dans le cas de l'Allemagne, qui trouvent que les étrangers sont, toutes choses égales par ailleurs, plus exposés au déclassement que les Allemands. En revanche, Wirz et Atukeren (2005) ne mettent pas en évidence d'effet lié à l'origine dans le cas de la Suisse.


Tableau II.2. **Taux de déclassement des autochtones et des personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE**

Pourcentages

Sources	Données d'enquêtes Population 15-64 2003-2004				Recensements et Registres de population Population 15+ circa 2000			
	Total	Autochtones (A)	Nés à l'étranger (B)	B/A	Total	Autochtones (A)	Nés à l'étranger (B)	B/A
Allemagne	12.3	11.4	20.3	1.8				
Australie	20.4	19.0	24.6	1.3	14.5	12.9	18.9	1.5
Autriche	11.5	10.3	21.1	2.0	10.9	9.9	20.0	2.0
Belgique	16.2	15.6	21.6	1.4
Canada	22.1	21.3	25.2	1.2
Danemark	10.9	10.4	18.6	1.8	11.9	11.2	24.5	2.2
Espagne	25.5	24.2	42.9	1.8	8.1	7.3	19.8	2.7
États-Unis (2002)	14.0	13.4	18.1	1.4	14.4	14.0	17.3	1.2
Finlande	14.4	14.3	19.2	1.3	16.2	16.1	21.6	1.3
France	11.6	11.2	15.5	1.4	11.0	10.8	13.7	1.3
Grèce	11.3	9.0	39.3	4.4	13.1	10.1	32.4	3.2
Hongrie	6.4	6.3	9.7	1.5	5.1	5.0	7.4	1.5
Irlande	16.6	15.7	23.8	1.5	17.5	16.9	21.0	1.2
Italie	7.0	6.4	23.5	3.6	7.3	6.9	15.4	2.2
Luxembourg	5.5	3.4	9.1	2.7	7.6	5.4	11.7	2.2
Norvège	9.2	8.4	20.3	2.4
Nouvelle-Zélande	18.6	18.9	17.2	0.9
Pays-Bas	10.1	9.3	16.8	1.8
Portugal	9.0	7.9	16.8	2.1	9.0	8.3	13.6	1.6
Pologne	7.8	7.8	9.0	1.2
Royaume-Uni	15.5	15.3	17.8	1.2	14.4	14.0	18.4	1.3
République tchèque	5.2	5.2	10.0	1.9	5.8	5.6	9.6	1.7
République slovaque	26.9	26.9	24.5	0.9
Suisse	10.5	10.0	12.5	1.3	7.8	7.2	10.6	1.5
Suède	7.6	6.5	16.1	2.5	8.7	7.6	18.6	2.4

Source : (colonnes de gauche) : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Sources : (colonnes de droite) : Recensements de la population ou Registres de population pour tous les pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047438315756>

Les résultats mettent en évidence le déclassement particulièrement élevé des immigrés comparé aux autochtones dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce et, dans une moindre mesure, Portugal et Espagne) ainsi que dans certains pays d'Europe du Nord (Norvège et Suède). En Europe du Sud, l'immigration est récente, composée essentiellement de travailleurs, qui sont vraisemblablement prêts à accepter à leur arrivée des travaux peu qualifiés avec l'espoir d'une mobilité professionnelle ultérieure. On peut en effet penser que, pour des raisons matérielles et sociologiques (moindre attention portée par les immigrants aux normes de déclassement de la société d'accueil), les immigrants ont une « aversion au déclassement » moindre². Le type de statut (conditions applicables aux permis de travail, région d'installation, accès à la nationalité) peut également limiter, plus ou moins temporairement, les possibilités qu'ont les nouveaux immigrants quant aux emplois qu'ils sont susceptibles d'occuper. Dans ce cas, on s'attend donc à ce que le déclassement des immigrés diminue sensiblement avec l'allongement de la durée de séjour (cf. *infra*).

La Norvège et la Suède connaissent une situation différente : la part des migrants entrés au titre du travail y est faible et celle des réfugiés importante. Ces réfugiés sont relativement qualifiés mais confrontés à des problèmes spécifiques liés à leur statut (projet migratoire subi et fortuit, absence de documents administratifs certifiant de leur niveau d'éducation et de leurs qualifications professionnelles, incertitudes quant à l'horizon du processus migratoire, fragilité psychologique...) qui sont éventuellement renforcées par des problèmes linguistiques importants. Par ailleurs, les employeurs n'ont souvent pas ou peu d'informations et de connaissances quant à la validité des diplômes ou compétences acquis à l'étranger.

Les écarts de déclassements relatifs par pays peuvent également refléter des spécificités liées au marché du travail. Alors que certains pays parviennent à mieux intégrer les immigrés dans l'emploi, mais les exposent davantage au déclassement (c'est par exemple le cas de l'Italie), d'autres maintiennent un faible déclassement relatif des immigrés tout en ayant un taux de chômage élevé au sein de cette population (à l'exemple de la Belgique)³. Plus généralement, les caractéristiques du marché du travail, en particulier celles susceptibles d'influencer l'offre de travail peu qualifié (existence d'un salaire minimum, prévalence de l'intérim, cadre contractuel, processus de certification...) pourraient être invoquées pour expliquer l'importance relative du déclassement selon les pays. Toutefois, comme on le verra ultérieurement, les caractéristiques individuelles expliquent généralement une part prépondérante du désavantage observé pour les immigrés.

Les femmes, les immigrés récents et ceux venus d'un pays hors OCDE sont plus touchés par le déclassement

Les taux de déclassement très élevés observés dans certains pays peuvent en partie être interprétés à travers la situation spécifique des femmes immigrées (voir tableau II.3)⁴. C'est notamment le cas pour la Grèce, où le taux de déclassement chez les femmes immigrées atteint 53 %, contre 9 % chez les femmes nées dans le pays, ou encore de l'Italie (respectivement 27 % et 7 %). Dans la majorité des cas, le taux de déclassement des femmes immigrées est supérieur à celui des hommes immigrés, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Portugal, la Nouvelle-Zélande et la Suède faisant toutefois exception. Le déclassement relatif des femmes par rapport aux hommes se rencontre plus fréquemment chez les immigrés : c'est notamment le cas en Allemagne, en Autriche, au Canada ou encore en Suède, alors que dans ces mêmes pays les femmes autochtones ont au contraire des taux de déclassement inférieurs à ceux de leurs homologues masculins.

Compte tenu de l'importance supposée du capital humain et social spécifique au pays d'accueil, on peut s'attendre *a priori* à ce que l'exposition au déclassement diminue avec la durée de séjour, à l'instar des arguments développés par Chiswick (1978) en ce qui concerne la convergence salariale entre immigrés et autochtones aux États-Unis. Les résultats présentés dans le tableau II.4 semblent effectivement indiquer une amélioration avec la durée de séjour dans plusieurs pays de l'OCDE. C'est notamment le cas en Irlande et en Norvège où le taux de déclassement des immigrés diminue de moitié entre ceux installés depuis moins de trois ans et ceux installés depuis moins de dix ans.

Ces résultats, ainsi que les taux de déclassement observés dans certains secteurs d'activité (hôtellerie-restauration, mines et industrie manufacturière, services aux ménages) peuvent accréditer l'idée que les immigrés nouvellement arrivés acceptent plus facilement que les autochtones des emplois peu qualifiés, parfois pénibles et mal valorisés,

Tableau II.3. **Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et des autochtones selon le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

Pourcentages

	Nés à l'étranger		Autochtones	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	23.6	17.9	9.9	12.8
Australie	21.6	17.4	13.7	12.3
Autriche	24.8	18.1	9.3	11.1
Belgique	24.6	19.4	17.7	13.8
Canada	27.6	23.2	21.7	20.9
Danemark	19.7	17.5	10.5	10.4
Espagne	47.6	38.8	24.4	24.1
États-Unis	17.0	19.0	11.2	15.5
Finlande	26.2	12.2	18.8	9.7
France	18.8	12.9	14.2	8.6
Grèce	53.4	28.3	9.0	9.0
Hongrie	10.5	9.0	7.3	5.5
Irlande	23.9	23.6	15.6	15.8
Italie	27.4	19.9	7.1	5.9
Luxembourg	14.1	5.6	3.2	3.6
Norvège	25.1	16.1	10.6	6.3
Nouvelle-Zélande	16.0	18.3	23.3	14.4
Pays-Bas	16.6	16.9	9.9	8.7
Pologne	9.3	8.8	9.1	6.5
Portugal	16.2	17.5	8.9	6.5
République tchèque	12.8	7.8	6.6	4.0
République slovaque	27.0	22.2	27.9	26.0
Royaume-Uni	17.0	18.4	14.9	15.7
Suède	15.3	16.9	7.2	5.7
Suisse	13.8	11.4	7.6	12.0

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement 2002*; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Pologne et République slovaque : Recensements de population, circa 2001.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047444028417>

mais tendent par la suite à s'en écarter avec la prolongation de leur séjour dans le pays d'accueil et leur pleine intégration sur le marché du travail.

Plusieurs études ont analysé le rôle de la variable temps dans la correction des situations de déclassement pour la population dans son ensemble et notamment sur les nouveaux entrants sur le marché du travail. Dorn et Sousa-Poza (2005) trouvent par exemple dans le cas de la Suisse que 44 % des personnes déclassées le sont encore au bout d'un an, 20 % après deux ans, et moins de 10 % après quatre ans. Dans le cas des États-Unis, Rubb (2003) montre que 26 % des personnes déclassées ne le sont plus l'année suivante (voir également, Sicherman [1991] pour les États-Unis, et Alba-Ramirez [1993] pour l'Espagne). Dolton et Vignoles (2000) montrent dans le cas du Royaume-Uni que 38 % des personnes sont déclassées dans leur premier emploi, et 30 % après six ans.


L'analyse de l'évolution de la situation des immigrés au cours du temps demande cependant des précautions spécifiques étant donné que les entrées et sorties du territoire causent des biais de sélection : les immigrés ayant la durée de séjour la plus longue pourraient avoir une capacité d'insertion sur le marché du travail supérieure à celle des immigrés ayant quitté le pays après un court séjour (Edin, Lalonde et Aslund, 2000). Par

Tableau II.4. **Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger suivant la durée de résidence dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

Pourcentages

	≤ 3 ans	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≥ 11 ans
Allemagne	25.4	30.3	28.3	17.1
Autriche	28.6	21.8	20.5	20.3
Belgique	16.8	27.4	27.6	20.8
Danemark	27.9	29.1	25.5	13.9
Espagne	55.8	54.8	47.7	30.2
États-Unis	24.7	22.5	21.7	16.3
Finlande	–	–	28.2	15.2
France	21.8	32.0	27.1	13.4
Grèce	47.4	47.0	44.6	32.4
Hongrie	–	–	–	8.9
Irlande	34.0	27.6	17.7	15.3
Italie	33.7	39.5	31.5	25.5
Luxembourg	8.2	8.5	11.1	8.5
Norvège	31.8	35.4	17.1	17.2
Pays-Bas	42.5	36.7	28.0	13.9
Portugal	–	–	–	7.0
République slovaque	–	–	–	12.6
République tchèque	15.5	19.6	12.6	7.2
Royaume-Uni	20.9	18.3	18.3	16.9
Suède	26.2	25.8	23.2	12.7

Sources : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; États-Unis : Current Population Survey March Supplement 2002.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047461106065>

ailleurs, la durée de séjour cache potentiellement des effets de cohortes, lesquelles peuvent différer par leur niveau d'instruction, leur pays d'origine ou encore les catégories d'entrée dans le pays d'accueil et les conditions dans lesquelles elles sont arrivées sur le marché du travail.

En tout état de cause, dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande et du Portugal, les immigrés après plus de dix ans de séjour conservent un taux de déclassement plus important que les autochtones. Cet écart atteint près de 10 points de pourcentage en Autriche et en Norvège. Le fait que la convergence reste incomplète dans de nombreux pays pourrait ainsi suggérer que les immigrés rencontrent des difficultés à accumuler du capital humain et social spécifiques au pays d'accueil ou que d'autres facteurs non observés favorisent la persistance du déclassement.

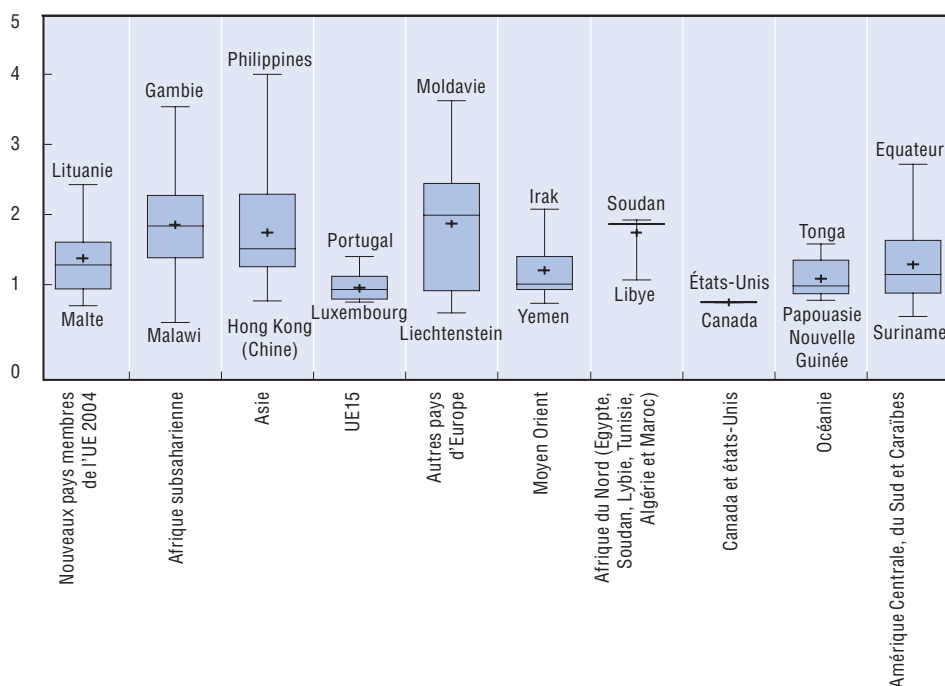
Enfin, lorsque l'on distingue les immigrés selon leur origine géographique, on constate que les personnes originaires des pays n'appartenant pas à l'OCDE sont en moyenne davantage exposées au déclassement que les autres immigrés. Sur l'ensemble de la zone OCDE, environ 15 % des immigrés originaires de l'un des pays membres de l'OCDE et ayant un diplôme intermédiaire et supérieur sont en situation de déclassement, alors que ce chiffre avoisine 20 % pour les personnes originaires de pays hors de la zone OCDE. En outre, la variation des rapports de déclassement est beaucoup plus restreinte pour les ressortissants des pays de l'OCDE par rapport aux non-membres. Ceci reflète en partie une certaine homogénéité dans les systèmes éducatifs et les caractéristiques des migrants des pays de l'OCDE.

Une analyse plus détaillée révèle la variété des situations selon la région d'origine. Le graphique II.2 présente, sous forme de *box plot* (boîte à moustaches, cf. encadré II.2), la distribution des moyennes des rapports de déclassement pour chaque pays de naissance, dans une région donnée. Par exemple, la Lituanie apparaît, au sein des nouveaux pays membres de l'Union européenne, comme le pays d'origine pour lequel la moyenne des rapports de déclassement des immigrés par rapport aux personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident est la plus élevée (2.7). Cette tendance illustre de façon plus générale la situation des immigrés en provenance des anciennes républiques soviétiques. La moyenne régionale pour les nouveaux pays membres de l'Union européenne est quant à elle égale à 1.7.

Le graphique II.2 confirme, d'une part, que les personnes originaires des pays de l'Union européenne à 15, du Canada ou des États-Unis ne sont en moyenne pas plus déclassées que les personnes nées dans les pays dans lesquels elles résident. D'autre part, il montre que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et des pays européens hors Union européenne, mais également d'Asie, sont particulièrement exposées au déclassement. On observe, cependant, une forte variabilité au sein de ces régions selon les pays d'origine. Les individus nés aux Philippines sont ceux qui, en moyenne dans les pays de l'OCDE, sont les plus exposés au déclassement par rapport aux personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident (4.3 fois plus). Parmi les immigrés originaires du Moyen-Orient, les personnes nées en Irak sont particulièrement concernées (2.3 fois plus en moyenne que les autochtones).

Les résultats suivant le lieu de naissance détaillée (tableau II.5) mettent en évidence le fait que certains groupes d'immigrés diplômés sont particulièrement exposés au

Graphique II.2. Dispersion des taux de déclassement des immigrés par principales régions d'origine rapportés à ceux observés pour les personnes nées dans le pays dans lequel ils résident, circa 2000



Sources : Recensements et Registres de Population.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/042646365151>

Encadré II.2. La boîte à moustaches (box plot)

Une « boîte à moustaches » (traduction française du terme « *Box and Whiskers Plot* », ou en abrégé « *Box Plot* ») est une représentation graphique de plusieurs paramètres de distribution d'une variable (ici la moyenne des rapports de taux de déclassement entre immigrés et autochtones). Elle se lit comme indiqué ci-dessous.

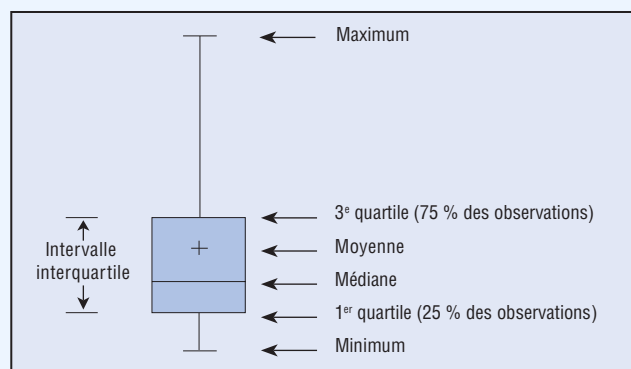



Tableau II.5. **Taux de déclassement des immigrés pour quelques pays de naissance et pays d'accueil, circa 2000**

Pourcentages (zone bleutée) et ratio (rapporté au taux de déclassement moyen des immigrés dans le pays d'accueil considéré)

Pays de naissance	Pays d'accueil						
	Australie	Canada	Espagne	États-Unis	France	Royaume-Uni	Suède
Argentine	20.6 <i>1.1</i>	21.6 <i>0.9</i>	11.8 <i>0.6</i>	13.4 <i>0.8</i>	10.9 <i>0.8</i>	17.2 <i>0.9</i>	14.9 <i>0.8</i>
Chine	31.5 <i>1.7</i>	24.5 <i>1.0</i>	16.3 <i>0.8</i>	13.4 <i>0.8</i>	19.7 <i>1.4</i>	25.3 <i>1.4</i>	19.3 <i>1.0</i>
Colombie	44.9 <i>2.4</i>	30.8 <i>1.2</i>	33.3 <i>1.7</i>	21.3 <i>1.2</i>	24.6 <i>1.8</i>	35.1 <i>1.9</i>	24.6 <i>1.3</i>
Ex-Yougoslavie	26.3 <i>1.4</i>	26.4 <i>1.0</i>	18.3 <i>0.9</i>	21.2 <i>1.2</i>	17.8 <i>1.3</i>	23.5 <i>1.3</i>	25.5 <i>1.4</i>
Inde	27.7 <i>1.5</i>	33.2 <i>1.3</i>	12.2 <i>0.6</i>	13.9 <i>0.8</i>	24.9 <i>1.8</i>	21.9 <i>1.2</i>	18.2 <i>1.0</i>
Maroc	16.3* <i>0.9</i>	21.1 <i>0.8</i>	18.3 <i>0.9</i>	20.7 <i>1.2</i>	14.3 <i>1.0</i>	24.6 <i>1.3</i>	32.5 <i>1.7</i>
Philippines	43.3 <i>2.3</i>	45.0 <i>1.8</i>	37.9 <i>1.9</i>	24.8 <i>1.4</i>	46.6 <i>3.4</i>	27.7 <i>1.5</i>	48.9 <i>2.6</i>
Turquie	22.3 <i>1.2</i>	21.3 <i>0.8</i>	9.6* <i>0.5</i>	15.7 <i>0.9</i>	14.8 <i>1.1</i>	27.4 <i>1.5</i>	19.9 <i>1.1</i>
Ex-URSS	24.7 <i>1.3</i>	31.7 <i>1.3</i>	38.9 <i>2.0</i>	24.4 <i>1.4</i>	19.4 <i>1.4</i>	27.4 <i>1.5</i>	27.6 <i>1.5</i>
Afrique du Sud	12.4 <i>0.7</i>	16.4 <i>0.6</i>	9.0* <i>0.5</i>	13.6 <i>0.8</i>	11.7 <i>0.9</i>	14.3 <i>0.8</i>	15.5* <i>0.8</i>
Autochtones	12.9	21.3	7.3	14.0	10.8	14.0	7.6
Immigrés	18.9	25.2	19.8	17.3	13.7	18.4	18.7

* Effectif compris entre 300 et 500 observations.

Sources : Recensements et Registres de Population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047467586832>

déclassement par rapport à l'ensemble des immigrés du pays d'accueil considéré. C'est notamment le cas des personnes nées en Colombie, aux Philippines, dans les anciennes républiques soviétiques et dans une moindre mesure en ex-Yougoslavie. En revanche, d'autres groupes de migrants, tels que les Argentins ou les Sud-Africains, en dépit de la diversité des vagues migratoires, semblent peu affectés par le problème du déclassement, quel que soit le pays d'accueil considéré. Enfin, les Marocains et les Indiens présentent des profils plus contrastés selon les pays d'accueil.

Plusieurs facteurs évoqués précédemment apportent des éléments d'explication. Ainsi, les immigrés provenant de régions ou pays d'où part une plus grande proportion de réfugiés peuvent connaître des taux de déclassement plus importants, en raison d'un accès au marché du travail dans des conditions moins favorables. Un autre facteur peut avoir trait à la qualité du système éducatif du pays d'origine ou à la transférabilité des diplômes. Les questions de reconnaissance et de valorisation des diplômes, ou des niveaux d'étude, jouent sans doute un rôle important pour expliquer le déclassement relatif des immigrés. Elles renvoient aux problèmes d'asymétrie d'information (les employeurs peuvent s'interroger sur le contenu d'un diplôme acquis dans un pays étranger), aux conditions dans lesquelles peut s'opérer le transfert des connaissances (insuffisante maîtrise de la langue du pays d'accueil pouvant rendre difficile la valorisation de compétences acquises dans le pays d'origine, complexité du processus de certification, emplois fermés aux étrangers), ainsi qu'à la pertinence de l'application de ces connaissances dans une autre société (droit, usages...).

Au-delà de la question de la reconnaissance des diplômes, on peut également supposer l'existence de discriminations, qu'elles soient dues i) à un manque d'information (notamment sur le système éducatif et sur les diplômes d'un pays tiers); ii) à une préférence affichée pour le recrutement de personnes de certaines nationalités; ou même iii) à des raisons institutionnelles, comme les restrictions d'accès à certains emplois pour les étrangers, notamment dans le secteur public.

Pour aller plus loin dans l'explication des déterminants, il est nécessaire de disposer d'informations sur certains aspects généralement non observés des compétences tels que le lieu d'obtention du diplôme, les compétences cognitives ou la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Il est possible d'aborder ces aspects pour quelques pays de l'OCDE à partir d'une enquête internationale de « littératie ».

4. Une interprétation du déclassement selon les niveaux de « littératie »

À partir de tests de compréhension écrite, de compréhension graphique et d'arithmétique, l'enquête IALS (*International Adult Literacy Survey*, cf. encadré II.3) permet de classer les enquêtés par niveaux de compétences cognitives et linguistiques. Les données sur l'emploi et la formation des enquêtés également incluses dans cette enquête permettent par ailleurs de reconstituer l'indicateur de déclassement professionnel selon une définition comparable à celle mise en œuvre dans la partie précédente. En outre, cette enquête fournit des informations plus ou moins directes sur le lieu d'obtention du diplôme (le plus haut niveau de diplôme atteint avant d'immigrer dans le pays de résidence et le plus haut niveau de diplôme au moment de l'enquête) ainsi que sur la capacité linguistique identifiée par l'intermédiaire de la langue maternelle.

Compte tenu de la taille des échantillons et d'autres contraintes liées à la disponibilité des données, les estimations dans cette partie sont réalisées pour l'Australie, d'une part, et

Encadré II.3. **International Adult Literacy Survey, IALS**

L'enquête *International Adult Literacy Survey* (IALS) a pour objectif de mesurer « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités », ce qu'on a traduit par le concept de « littératie ». Trois domaines ont été définis : compréhension de texte, compréhension graphique et arithmétique.

Dans chaque domaine, des tâches à accomplir (comprendre un texte, interpréter un graphique...) sont classées selon leur difficulté sur une échelle allant de 0 à 500. Un individu est classé au point auquel sa probabilité de réussir la tâche est de 80 %.

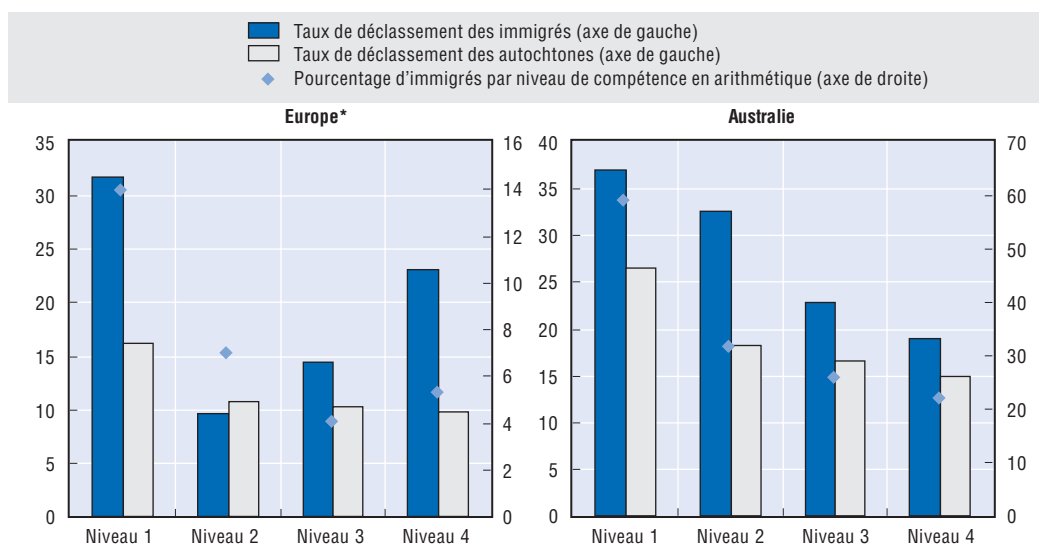
L'enquête de 1994 a été menée au Canada francophone et anglophone, en France, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, en Pologne, en Suède, en Suisse française et alémanique, et aux États-Unis. En 1996, l'Australie, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande du Nord ont rejoint les autres pays, suivis en 1998 par le Chili, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Slovénie et la Suisse italienne, ce qui porte le nombre de pays participant à l'enquête en 1998 à 21 au total.

d'autre part pour un échantillon poolé de pays européens de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles (Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Finlande, Portugal, Danemark, Norvège et Suisse).

En calculant les taux de déclassement selon le niveau de compétence en arithmétique (graphique II.3), supposément moins directement affecté par la maîtrise de la langue du pays d'accueil, on met clairement en évidence une association entre « littératie » et valorisation des compétences. Autrement dit, les personnes ayant les scores les plus

Graphique II.3. **Taux de déclassement par niveau de compétence en arithmétique et selon le lieu de naissance en Europe et en Australie, circa 1995**

Pourcentages



* Échantillon de pays européens de l'OCDE : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Source : Europe : International Adult Literacy Survey (IALS) 1994, 1996 ou 1998 selon les pays (cf. encadré II.3).
Australie : Survey of aspects of Literacy, 1996.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042655332428>

faibles sont aussi celles pour lesquelles le taux de déclassement professionnel est le plus élevé. Cette association est très robuste en Australie mais elle est validée seulement pour les autochtones en Europe. Elle tend cependant à être plus marquée si on restreint l'échantillon aux personnes diplômées du supérieur. Les autres indicateurs de compétences inclus dans l'enquête IALS donnent des résultats similaires. En conséquence, si l'on contrôle pour les compétences cognitives, telles que mesurées dans IALS, on peut expliquer une partie du déclassement et peut être de l'effet associé spécifique à la variable « immigré ».

À cet effet, on estime un modèle logit, avec pour variable dépendante la probabilité d'être déclassé expliquée par les caractéristiques individuelles, en incluant notamment les principales variables socio-démographiques disponibles (sexe, âge, niveau d'éducation) mais également les indicateurs de « littératie », ainsi que les autres variables mentionnées précédemment, à savoir la langue maternelle et le lieu d'obtention du diplôme⁵. Les principaux résultats sont présentés dans les tableaux II.6 et II.7.

Lorsqu'on ne tient compte que du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction (modèle 1), il apparaît que les personnes nées à l'étranger restent davantage déclassées que les autres, et ce de manière très significative. En Australie, par exemple, une personne née à l'étranger aurait environ 1.8 fois plus de chance d'être en situation de déclassement qu'une personne née dans le pays. Par ailleurs les jeunes, et en Europe les femmes, tendent à être plus déclassés que les personnes plus âgées ou les hommes. Ces premiers résultats sont conformes avec ceux présentés précédemment.

On constate par ailleurs que le fait d'avoir un diplôme du supérieur ne protège pas spécifiquement du déclassement et même au contraire tend à accroître les risques d'inadéquation entre emploi et formation (au moins 4 fois plus de risques en Australie et dans les pays européens considérés)⁶. L'impact sur le rapport de déclassement entre immigrés et autochtones est quand à lui *a priori* indéterminé, sauf à penser qu'une partie du différentiel de déclassement observé pour les immigrés soit imputable par exemple à la qualité du système éducatif dans lequel ils ont été formés ou plus généralement à la transférabilité de leur diplôme⁷.

Les variables de « littératie » (modèles 2 à 5) ont chacune un effet significatif sur le déclassement, d'une part, et la variable « immigré », d'autre part. Si elles sont introduites séparément, toutes les variables de compétence affectent significativement la probabilité d'être déclassé, au sens où plus l'indicateur est faible plus le déclassement est probable. Ces variables sont toutefois corrélées entre elles et, si elles sont introduites simultanément, l'indicateur de compétence en arithmétique est le plus robuste en Australie alors que c'est celui qui concerne la compréhension écrite qui semble avoir un plus grand impact dans les pays européens. Il est probable que des difficultés liées à la lecture traduisent tout particulièrement, dans les pays européens, des difficultés liées à la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Ce résultat suggère qu'au-delà du niveau d'instruction, d'autres facteurs liés aux compétences intrinsèques affectent les performances sur le marché du travail. Il rejoint à en cela certains des travaux récents sur le déclassement mentionnés précédemment (Chevallier, 2003; Bauer, 2002).

Il est par ailleurs notable que lorsqu'on contrôle le niveau de « littératie », l'effet associé à la variable « immigré » diminue. Même si on ne peut déduire de relation de causalité, ce résultat pourrait traduire le fait que les aspects liés au capital humain, qui ne sont pas pris en compte le niveau de diplôme, sont susceptibles d'influencer la probabilité d'être déclassé. Pour autant, dans le cas de l'Australie, comme dans celui de l'Europe, la

Tableau II.6. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Australie)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Constante	-2.582 ***	-3.308 ***	-3.221 ***	-3.292 ***	-3.414 ***	-3.4119 ***	-3.1053 ***	-3.1634 ***
Lieu de naissance								
Autochtone	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Né à l'étranger	0.589 ***	0.394 ***	0.346 ***	0.377 ***	0.351 ***	0.0146	-0.1063	-0.0987
	1.8	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0	0.9	0.9
Sexe								
Masculin	0.168	0.264 **	0.109	0.198 **	0.208 **	0.2205 **	0.2306 **	0.3391
	1.2	1.3	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4
Féminin	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Âge								
15-24 ans	0.691 ***	0.691 ***	0.739 ***	0.753 ***	0.718 ***	0.7573 ***	0.7575 ***	0.749 ***
	2.0	2.0	2.1	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1
25-44 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf. ***
45-64 ans	-0.073	-0.088	-0.089	-0.099	-0.091	-0.1246	-0.1033	-0.1241
	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Niveau d'éducation								
Intermédiaire	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Élevé	1.383 ***	1.691 ***	1.691 ***	1.682 ***	1.735 ***	1.7468 ***	1.7327 ***	1.6816 ***
	4.0	5.4	5.4	5.4	5.7	5.7	5.7	5.4
Niveau de compréhension de textes au contenu quantitatif (QUANT)								
Faible		1.613 ***			0.963 ***	1.0803 **	1.1038 ***	0.7455
		5.0			2.6	2.9	3.0	2.1
Moyen		1.047 ***			0.561 **	0.6215 ***	0.6243 ***	0.6194 **
		2.9			1.8	1.9	1.9	1.9
Moyen-fort		0.523 ***			0.224	0.245	0.2407	0.2558
		1.7			1.3	1.3	1.3	1.3
Fort		ref.			ref.	ref.	ref.	ref.
Niveau de compréhension de textes suivis (PROSE)								
Faible			1.490 ***		0.426	0.3178	0.198	0.1056
			4.4		1.5	1.4	1.2	1.1
Moyen			0.944 ***		0.355	0.3039	0.2471	0.2607
			2.6		1.4	1.4	1.3	1.3
Moyen-fort			0.568 ***		0.291 **	0.2643	0.2439	0.335 **
			1.8		1.3	1.3	1.3	1.4
Fort			ref.		ref.	ref.	ref.	ref.
Niveau de compréhension de textes schématiques (DOC)								
Faible				1.588 ***	0.415	0.2858	0.2684	0.447
				4.9	1.5	1.3	1.3	1.6
Moyen				1.026 ***	0.283	0.2489	0.2592	0.279
				2.8	1.3	1.3	1.3	1.3
Moyen-fort				0.542 ***	0.165	0.1485	0.1477	0.1264
				1.7	1.2	1.2	1.2	1.1
Fort				ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Lieu d'obtention du diplôme								
Pays d'origine						0.6436 ***	0.6329 ***	0.689 ***
						1.9	1.9	2.0
Pays d'accueil						ref.	ref.	ref.
Langue maternelle								
Langue du pays d'accueil							-0.2995 **	-0.4133 ***
							0.7	0.7
Différente de celle du pays d'accueil							ref.	ref.
Zone de résidence								
Urbain								-0.1124
								0.9
Rural								ref.

Tableau II.6. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Australie) (suite)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Taille de l'entreprise								
< 20 personnes								ref.
de 20 à 200 personnes								0.3979 ***
								<i>1.5</i>
de 200 à 500 personnes								-0.1235
								<i>0.9</i>
> 500 personnes								0.3722
								<i>1.451</i>
Nombre d'observations	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 076
% de paires concordantes	66	70.4	70.0	70.4	71.2	71.3	71.3	71.4

Note : *** correspond à un seuil de significativité de 1 % et ** à un seuil de 5 %; réf. signifie situation de référence. Les chiffres en italique correspondent aux odds ratio.

Sources : Survey of aspects of Literacy, 1996.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047546510666>

variable « immigré » reste très significative et conserve une influence majeure (odds ratio de 1.5 environ). Ferrer, Green et Ridell (2004) parviennent à des résultats similaires, mais toutefois plus marqués, dans le cas du Canada en utilisant *Ontario Immigrant Literacy Survey* (OILS). Ils montrent que les immigrants ont en moyenne des scores en « littératie » plus faibles que les autochtones, ce qui explique environ deux tiers du différentiel de revenu.

La prise en compte de la variable « lieu d'obtention du diplôme » (modèle 6) modifie considérablement les résultats. Cette dernière est significative dans toutes les régressions et altère l'effet associé à la variable « immigré ». La variable « immigré » n'est en effet plus significative, ni en Australie, ni dans les pays européens considérés, si on contrôle par le fait d'avoir obtenu son diplôme dans le pays d'accueil. Ce résultat est d'autant plus important qu'à peu près la moitié des immigrants avaient obtenu leur diplôme dans leur pays de résidence au moment de l'enquête. Il vient conforter l'argument selon lequel la valeur du diplôme et les compétences intrinsèques sont à même d'expliquer le degré de surexposition des immigrants au déclassement.

Cette hypothèse a été avancée, notamment dans le cas du Canada, pour expliquer le fait que les immigrants venus de pays où la qualité du système éducatif est moindre (telle que mesurée par les résultats aux examens internationaux – cf. Hanushek et Kimko, 2000) ont des rendements de l'éducation plus faibles (Sweetman, 2004). En utilisant les recensements de 1986, 1991 et 1996, l'auteur montre que « le passage du 25^e au 75^e rang centile de l'indice de qualité de la scolarisation est associé en moyenne, à une augmentation de 10 % des gains annuels des personnes ayant 16 années de scolarité ». Toujours dans le contexte canadien, on peut également citer Alboim, Finnie et Meng (2005) qui montrent que l'effet de la variable « immigré » dans l'équation de gain disparaît lorsque l'on contrôle pour le lieu d'obtention du diplôme et la « littératie ». Le différentiel de rendement de l'éducation selon l'origine est pour partie expliqué par le niveau de compétence⁸.

Cependant, l'interprétation du rôle de la variable liée au lieu d'obtention du diplôme doit toutefois rester prudente dans la mesure où il n'est pas exclu qu'elle traduise des mécanismes de sélection sur le marché du travail liés par exemple à des barrières institutionnelles en terme de reconnaissance des diplômes ou à des comportements de type discriminatoire. Cette question ne peut pas être entièrement écartée dans la mesure où les indicateurs objectifs de « littératie », censés mesurer les compétences, ont un effet avéré mais qui reste complémentaire à celui associé au lieu d'obtention du diplôme. Il est

Tableau II.7. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Europe)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Constante	-2.831 ***	-3.177 ***	-3.201 ***	-3.185 ***	-3.248 ***	-3.2414 ***	-3.3476 ***	-3.682 ***
Lieu de naissance								
Autochtone	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Né à l'étranger	0.518 ***	0.380 ***	0.325 ***	0.404 ***	0.336 ***	-0.0324	0.0149	0.2642
	1.7	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0	1.0	1.3
Sexe								
Masculin	-0.212 ***	-0.163 ***	-0.246 ***	-0.179 ***	-0.219 ***	-0.2226 ***	-0.2245 ***	-0.3688 ***
	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Féminin	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Âge								
15-24 ans	0.974 ***	0.967 ***	0.993 ***	0.990 ***	0.984 ***	0.9815 ***	0.9837 ***	0.8659 ***
	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.4
25-44 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
45-64 ans	-0.378 ***	-0.414 ***	-0.455 ***	-0.429 ***	-0.454 ***	-0.4587 ***	-0.4604 ***	-0.4362 ***
	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
Niveau d'éducation								
Intermédiaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Élevé	1.488 ***	1.633 ***	1.656 ***	1.624 ***	1.660 ***	1.6614 ***	1.6639 ***	1.7691 ***
	4.4	5.1	5.2	5.1	5.3	5.3	5.3	5.9
Niveau de compréhension de textes au contenu quantitatif (QUANT)								
Faible		1.165 ***			0.721 ***	0.7069 ***	0.7086 ***	0.4611 **
		3.2			2.1	2.0	2.0	1.6
Moyen		0.465 ***			0.213 *	0.209	0.2077	0.0764
		1.6			1.2	1.2	1.2	1.1
Moyen-fort		0.220 ***			0.046	0.032	0.034	-0.0751
		1.2			1.0	1.0	1.0	0.9
Fort		réf.			réf.	réf.	réf.	réf.
Niveau de compréhension de textes suivis (PROSE)								
Faible			1.326 ***		1.054 ***	1.0475 ***	1.0359 ***	1.0355 ***
			3.8		2.9	2.9	2.8	2.8
Moyen			0.426 ***		0.232 *	0.2243 *	0.2231 *	0.316 **
			1.5		1.3	1.3	1.3	1.4
Moyen-fort			0.289 ***		0.191 **	0.1888 **	0.1828 **	0.1464
			1.3		1.2	1.2	1.2	1.2
Fort			réf.		réf.	réf.	réf.	réf.
Niveau de compréhension de textes schématiques (DOC)								
Faible				0.868 ***	-0.411 **	-0.4085 **	-0.3918 *	-0.1616
				2.4	0.7	0.7	0.7	0.9
Moyen				0.516 ***	0.076	0.0848	0.0924	0.14
				1.7	1.1	1.1	1.1	1.2
Moyen-fort				0.258 ***	0.101	0.1098	0.1138	0.112
				1.3	1.1	1.1	1.1	1.1
Fort				réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Lieu d'obtention du diplôme								
Pays d'origine						0.6447 ***	0.669 ***	0.4939 **
						1.9	2.0	1.6
Pays d'accueil						réf.	réf.	réf.
Langue maternelle								
Langue du pays d'accueil							0.1043	0.1697
							1.1	1.2
Différente de celle du pays d'accueil							réf.	réf.
Zone de résidence								
Urbain								0.1384 **
								1.1
Rural								réf.

Tableau II.7. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Europe) (suite)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Taille de l'entreprise								
< 20 personnes								réf.
de 20 à 200 personnes								0.3845 ***
								<i>1.5</i>
de 200 à 500 personnes								0.5563 ***
								<i>1.7</i>
> 500 personnes								0.2625 **
								<i>1.3</i>
Nombre d'observations	15 107	15 107	15 107	15 107	15 107	15 080	15 039	11 626
% de paires concordantes	67.3	71.0	71.4	71.2	72.4	72.3	72.3	73.6

Note : Les données portent sur un échantillon de pays européens de l'OCDE : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. *** correspond à un seuil de significativité de 1 % et ** à un seuil de 5 %; réf. signifie situation de référence. Les chiffres en italique correspondent aux odds ratio.

Sources : International Adult Literacy Survey (IALS) 1994, 1996 ou 1998 selon les pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047546658461>

toutefois possible que, compte tenu de leur construction, qui vise plutôt à identifier les difficultés de compréhension de base, les indicateurs de « littératie » tirés de IALS ne suffisent pas à expliquer l'hétérogénéité non observée des compétences parmi les personnes les plus qualifiées.

Si on ajoute aux variables explicatives l'indicateur de maîtrise linguistique (modèle 7), celui-ci est significatif en Australie avec le signe attendu (les personnes dont la langue maternelle est l'anglais sont moins déclassées). Pour autant, il ne suffit pas, à lui seul, pour remettre en cause l'effet associé à la variable « immigré » et ne modifie pas les résultats obtenus avec la variable « lieu d'obtention du diplôme ». Le fait de maîtriser la langue du pays d'accueil permet donc, toutes choses égales par ailleurs, de mieux valoriser ses compétences sur le marché du travail. Il se pourrait cependant qu'une partie de l'effet associé à cette variable soit imputable à la région d'origine dans la mesure où en Australie une partie importante des anglophones sont originaires de pays membres de l'OCDE (notamment du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande). On notera cependant que l'odds ratio associé au fait de ne pas avoir la langue du pays d'accueil comme langue maternelle (1.4 fois plus de chance d'être déclassé) est plus faible que celui associé au fait d'avoir un niveau d'arithmétique faible (3) ou moyen (respectivement 1.9). Dans les pays européens considérés, l'effet associé à la langue maternelle n'est pas significatif, probablement en raison de l'importance prise par la variable de compréhension écrite.

Si on ajoute enfin des variables liés aux conditions du marché du travail, notamment en relation avec la taille de l'entreprise (taille du marché du travail interne) et le milieu urbain/rural (taille du marché du travail externe), le pouvoir explicatif du modèle est globalement amélioré, sans pour autant altérer les conclusions précédentes. On constate que les personnes employées dans de très petites entreprises ont une plus forte probabilité d'être déclassées ainsi d'ailleurs que celles qui vivent en milieu rural où les opportunités d'emploi et la mobilité professionnelle sont moindres.

Conclusion

Quels que soient la définition retenue et le pays considéré, les immigrés sont plus exposés au déclassement que les autochtones. Les femmes nées à l'étranger semblent encore plus désavantagées. Que recouvre exactement cette moins bonne adéquation de la

formation initiale à l'emploi? La littérature récente sur le déclassement montre qu'une part importante, voire prépondérante, du déclassement peut être expliquée par des différences de compétences intrinsèques ou de capital humain hors éducation. Le rôle des compétences de « littératie » telles que mesurées dans IALS, permet en effet d'expliquer une partie (environ 1/3) de la surexposition des immigrés au déclassement. Ces variables ne suffisent pas cependant pour expliquer l'intégralité, toutes choses égales par ailleurs, de l'écart observé entre autochtones et immigrés.

Les analyses développées dans ce chapitre soulignent l'importance cruciale du lieu où se sont déroulées les études. Cette variable qui peut traduire des différences en termes de contenu ou de qualité de la formation (à niveau d'éducation donné), peut aussi contribuer à fausser l'interprétation que les employeurs ont sur les niveaux de diplôme compte tenu du manque d'information dont ils disposent. Le lieu d'obtention du diplôme représente donc une variable dont le rôle doit être considéré avec prudence et ce d'autant plus qu'elle pourrait également traduire des différences en terme de capital social ou de compétences transversales ou organisationnelles (« soft skills »).

On peut s'attendre à ce qu'un séjour plus long dans le pays favorise l'intégration sur le marché du travail et permette de mieux faire valoir ses compétences. Toutefois, le fait que l'allongement de la durée de séjour ne soit pas toujours une condition suffisante pour que le différentiel de déclassement entre les autochtones et les immigrés se résorbe, soulève d'autres interrogations. En tout état de cause, des analyses plus détaillées, à partir de données longitudinales, devraient être entreprises afin de mieux identifier les raisons de ce constat.

Plus généralement, l'analyse devrait être affinée afin de mieux prendre en compte les différents types de diplômes et les spécificités nationales, ainsi que pour mieux appréhender les effets imputables aux différentes vagues migratoires. On pourrait également s'interroger sur le rôle du déclassement dans la transmission intergénérationnelle du capital humain pour les immigrés, c'est-à-dire l'effet du déclassement professionnel des parents sur l'incitation en encourageant les enfants à poursuivre leurs études aux niveaux supérieurs.

Quoi qu'il en soit, le fait que dans tous les pays considérés au moins 25 %, et en moyenne près de 50 %, des immigrés qualifiés âgés de 15 à 64 ans, sont inactifs, chômeurs ou déclassés, pose la question de la valorisation de leurs compétences, alors même que dans le contexte de vieillissement des populations des pays de l'OCDE, particulièrement en Europe, on s'attend à des besoins accrus en main-d'œuvre qualifiée. De manière générale il importe donc de mieux valoriser les ressources humaines des immigrés qualifiés déjà installés dans les pays d'accueil et des primo-arrivants, qu'ils aient ou non été sélectionnés⁹. Plusieurs pays de l'OCDE ont déjà mis en œuvre des politiques qui vont dans ce sens mais elles devraient faire l'objet d'une évaluation systématique de leur impact.

Les dispositifs permettant une meilleure reconnaissance des diplômes et des qualifications, y compris par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux¹⁰, et facilitant l'accès des employeurs à l'information sur les formations dispensées à l'étranger (e.g. plates-formes d'information accessibles via Internet, évaluation des compétences en emploi...), sont de ce point de vue très utiles. De manière plus générale les politiques mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie (e.g. programmes de mise à niveau, y compris linguistiques) et sur la mobilité professionnelle (e.g. réduction des professions réglementées et des emplois fermés aux étrangers), ou sur la lutte contre les discriminations, devraient faire partie de la panoplie d'instruments visant une meilleure intégration, à leur niveau de compétence, des immigrés sur le marché du travail.

Notes

1. Pour partie ce résultat traduit les difficultés rencontrées par les jeunes au moment de leur insertion sur le marché du travail (voir Quintini et Martin, 2006) et pose la question de la transition entre formation et emploi. Dans ce cadre on peut se demander si les difficultés rencontrées par les nouveaux entrants sur le marché du travail reflètent simplement un temps d'ajustement nécessaire au processus d'appariement entre les emplois et les personnes, ou si elles traduisent un décalage entre éducation et marché de l'emploi ou encore le fait que les critères et les pratiques de recrutement des employeurs ne s'appuient pas exclusivement sur le diplôme; voir par exemple Giret, Lopez et Rose (2005) pour une discussion approfondie de ces questions appliquée à la France.
2. Ce constat sera d'autant plus marqué dans les pays qui se caractérisent par un fort rejet du déclassement, les natifs arbitrants plus facilement en faveur du chômage (voir par exemple d'Iribarne, 1990, dans le cas de la France).
3. Sur l'ensemble des pays observés, on ne constate cependant pas de corrélation évidente entre taux de déclassement et taux d'activité, taux d'emploi ou taux de chômage.
4. Le fait de contrôler pour l'âge n'affecte pas les rapports de déclassement. Même si les immigrés les plus âgés ont en moyenne des durées de résidence plus longues (et devraient donc de ce fait être moins exposés au déclassement, voir infra), dans les pays où le taux de déclassement des immigrés baisse avec l'âge (Belgique, Espagne, France, Irlande, Norvège, Portugal et Royaume-Uni), le même constat s'applique aux natifs.
5. Si on suppose qu'une partie des personnes susceptibles d'être déclassées préfèrent soit rester inactives (éventuellement en poursuivant des études ou une formation complémentaire) ou prolongent leur recherche d'emploi afin de trouver un poste plus adapté à leurs compétences, l'estimation d'un modèle logit simple est potentiellement soumise à un biais de sélection. On pourrait alors arguer que ce biais affecte distinctement les immigrés et les autochtones, notamment si ces derniers ont une plus forte aversion pour le déclassement. Pour prendre en compte cet effet nous avons estimé un modèle en deux étapes en utilisant comme instrument une variable liée au statut marital. Les résultats n'ont pas été sensiblement modifiés mais la qualité de l'instrumentation était médiocre. D'autres analyses pourraient donc être nécessaires afin de mieux contrôler ce biais potentiel.
6. On retrouve également ce résultat à partir des données des enquêtes emploi (sauf pour le Luxembourg). Il faut toutefois souligner que ce constat est pour partie comptable dans la mesure où les personnes diplômées du supérieur peuvent être déclassées d'un ou deux niveaux alors que celles qui disposent d'un diplôme du secondaire ne seront déclassées que si elles sont employées dans une profession élémentaire (voir l'annexe II.A1), lesquelles constituent par ailleurs une très faible proportion de l'emploi total dans la plupart des pays de l'OCDE.
7. Dans ce cas on pourrait s'attendre à ce que, toutes choses égales par ailleurs, le fait de disposer d'un diplôme du supérieur expose davantage les immigrés au déclassement. Ce résultat est cependant invalidé par les données : la variable croisée « immigré diplômé du supérieur » est non significative en Australie et a le signe inverse de celui attendu pour les pays européens.
8. De nombreuses études, notamment pour le Canada (Hum and Simpson, 1999; Li, 2001; Reitz, 2000) mais également pour les États-Unis (Bratsberg et Ragan, 2002) et Israël (Frieberg, 2000), se sont attachées à analyser l'impact du lieu d'obtention du diplôme sur les revenus. Globalement, tous ces travaux confirment un impact important et significatif. Voir Alboim Finnie et Meng (2005) pour une synthèse.
9. Voir Reitz (2005) ou Alboim Finnie et Meng (2005) pour une discussion sur les implications en terme de politiques dans le cas canadien.
10. L'UNESCO a mis en place six conventions régionales sur la reconnaissance des diplômes (Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et deux conventions européennes) et une convention interrégionale (Convention méditerranéenne). Les Conventions UNESCO visent à promouvoir la reconnaissance des qualifications académiques dans un but académique mais tiennent quelque fois « de fait » et « de jure » un rôle de reconnaissance des diplômes dans un but professionnel (par exemple obtenir un emploi). Dans ce contexte, on peut également citer les accords sur la reconnaissance des diplômes et des qualifications au sein de l'Union européenne (<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s19005.htm>), ou les accords en vigueur entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande (*Trans-Tasman Mutual Recognition Arrangement*).

Bibliographie

- ACEMOGLU, D. (1999), « Changes in unemployment and wage inequality : an alternative theory and some evidence », *American Economic Review*, vol. 89, n° 5, pp. 1259-1278.
- ACEMOGLU, D. (2002), « Technical change, inequality and the labor market », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, pp. 7-72.
- ALBA-RAMIREZ, A. (1993), « Mismatch in the Spanish labor market : overeducation? », *The Journal of Human Resources*, vol. 28, n° 2, pp. 259-278.
- ALBOIM, N., R. FINNIE et R. MENG (2005), « The discounting of immigrants' skills in Canada. Evidence and Policy recommendations », *IRPP Choices*, vol. 11, n° 1.
- AUTOR, D., F. LEVY et R. MURNANE (2003), « The skill content of recent technological change: an empirical exploration », *The Quarterly Journal of Economics*, novembre 2003, pp. 1279-1333.
- BATTU, H. et P.J. SLOANE (2002), « To what extent are ethnic minorities in Britain overeducated? », *International Journal of Manpower*, vol. 23, n° 3, pp. 192-208.
- BAUER, T. (2002), « Educational mismatch and wages: a panel analysis », *Economics of Education Review*, n° 21, pp. 221-229.
- BRATSBERG, B. et J. RAGAN (2002), « The impact of host-country schooling on earnings: a study of male immigrants in the United States », *Journal of Human Resources*, vol. 37 n° 1.
- BUCHEL, F. et H. BATTU (2003), « The theory of differential overqualification: does it work? », *Scottish Journal of Political Economy*, Vol. 50, n° 1.
- CHEVALIER, A. (2003), « Measuring over-education », *Economica*, n° 70, pp. 509-531. *Journal of Political Economy* n° 86 (octobre 1978), pp. 897-921.
- D'IRIBARNE, P. (1990), *Le chômage paradoxal*, PUF.
- DOLTON, P. et A. VIGNOLES (2000), « The incidence and effects of overeducation in the UK, graduate labour market », *Economics of Education Review*, n° 19, pp. 179-198.
- DORN, D. et A. SOUSA-POZA (2005), « Overqualification : permanent or transitory », mimeographed University of St. Gallen, Suisse.
- DUMONT, J.C. et T. LIEBIG (2005), « Labour market integration of immigrant women: overview and recent trends », Présenté à la Conférence EU-OCDE « Migrant women and the labour market: diversity and challenges », Bruxelles, septembre 2005.
- EDIN, P., R. LALONDE et O. ASLUND (2000), « Emigration of immigrants and measures of immigrant assimilation : evidence from Sweden », *Swedish Economic Policy Review*, 7, pp. 163-204.
- FERRER, A. et C. RIDDEL (2002), « The Role of Credentials in the Canadian Labour Market », *Revue canadienne d'économie*, vol. 35, n° 4, pp. 879-905.
- FERRER A., D. GREEN et C. RIDDEL (2004), « The effect of literacy on immigrant earnings », *Journal of Human Resources*, XLI, 2, pp. 380-410.
- FRANK, R. (1978), « Why women earn less : the theory and estimation of differential overqualification », *The American Economic Review*, vol. 68, n° 3, pp. 360-373.
- FREEMAN, R. (1976), *The overeducated Americans*, NY academic Press.
- FRIEBERG, R. (2000), « You can't take it with you? Immigrant assimilation and the portability of human capital », *Journal of Labor Economics*, vol. 18, n° 2.
- GIRET, J.F., A. LOPEZ et J. ROSE (sous la direction de) (2005), *Des formations pour quels emplois?*, Édition la Découverte.
- GLEWWE, P. et M. KREMER (2005), « Schools, Teachers, and Education Outcomes in Developing Countries », Document de travail, Center for International Development, Harvard University.
- GROOT, W. (1996), « The incidence and the return to overeducation in the UK », *Applied Economics*, n° 28, pp. 1345-1350.
- GROOT, W. et H.M. VAN DER BRINK (2000), « Overeducation in the labor market : a meta-analysis », *Economics of Education Review*, n° 19, pp. 149-158.
- HANUSHEK, E.A. et D.D. KIMKO (2000), « Schooling, labour-force quality and growth of nations », vol. 90, n° 5, pp. 1184-1208.

- HARTOG, J. (2000), « Overeducation and earnings : where we are and where we should go », *Economics of Education Review*, n° 19(2), 131-147.
- HUM, D. et W. SIMPSON (1999), « Wage opportunities for visible minorities in Canada », *Canadian Public Policy* 25, n° 3.
- KRUEGER, A. (1993), « How computers have changed the wage structure : evidence from microdata », *The Quarterly Journal of Economics*, 110, pp.33-60.
- LAINÉ, F. et M. OKBA (2004), « L'insertion des jeunes issus de l'immigration : métiers occupés, trajectoires scolaires et professionnelles », Présenté au Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », avril 2004.
- LI, P. (2001), « Earning disparities between immigrants and native-born Canadians » *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 37 n° 3.
- MAIER, M., M. PFEIFFER et W. POHLMEIER (2003), « Overeducation and individual heterogeneity », ZEW Diskussionspapiere n° 03/01.
- MC GOLDRICK, K.M. et J. ROBST (1996), « Gender differences in overeducation : a test of the theory of differential overqualification », *The American Economic Review*, vol. 86, n° 2, pp 280-284.
- NAUZE-FICHET, E. et M. TOMASINI (2002) « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et statistique* n° 354, 2002.
- OCDE (2001), *Migration policies and EU enlargement. The Case of Central and Eastern Europe*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002), « Measures of skill from labour force survey – an assessment », document DEELSA/ELSA/WP7(2002)3, Paris.
- OCDE (2003), « Améliorer les qualifications et les compétences des travailleurs », *Perspectives de l'emploi des pays de l'OCDE* (2003), OCDE, Paris.
- OCDE (2004a), *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004b), *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur : un défi international*, OCDE, Paris.
- QUINTINI, G. et S. MARTIN (2006), « Starting or losing their way? The position of youth in the labour market in OECD countries », OECD, DELSA/ELSA/WD/SEM(2006)8.
- REITZ, J. (2000), « Immigrant success in the knowledge economy : institutional change and immigrant experience in Canada 1970-1995 », miméo cité par Alboim Finnie et Meng (2005).
- REITZ, J. (2005), « Tapping Immigrants' Skills. New directions for Canadian Immigration policy in the knowledge economy ». *IRPP Choices*, vol. 11, n° 1.
- RUBB, S. (2002), « Overeducation in the labor market : a comment and re-analysis of a meta-analysis », *Economics of Education Review*, n° 22, pp.621-629.
- RUBB, S. (2003), « Overeducation : a short or long run phenomenon for individuals? », *Economics of Education Review*, n° 22, pp.389-394.
- SICHERMAN, N. (1991), « Overeducation in the labor market », *Journal of Labor Economics*, vol. 9, n° 2, pp.101-122.
- SLOANE, P.J., H. BATTU et P.T. SEAMAN (1999), « Overeducation, undereducation and the British labour market », *Applied Economics*, n° 31, pp.1437-1453.
- SWEETMAN, A. (2004), « Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien », Document de recherche, Direction des études analytiques, n° 234.
- WIRZ, A. et E. ATUKEREN (2005), « An analysis of perceived overqualification in the Swiss labor market », *Economic Bulletin*, vol. 9, n° 2, pp.1-10.

ANNEXE II.A1

Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction

Table II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction, 2003-2004

Pourcentages

	Autochtones						Personnes nées à l'étranger					
	Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux d'emploi			Taux de chômage		
	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)
Allemagne	40.2	69.1	84.5	15.6	10.4	4.4	45.1	62.4	68.1	20.3	14.7	12.5
Australie	55.5	78.0	84.0	11.7	4.8	1.6	48.2	64.8	78.7	8.0	5.5	4.2
Autriche	43.6	73.1	84.1	8.6	3.8	2.2	54.3	68.5	77.5	12.7	9.4	5.1
Belgique	41.9	66.3	83.9	10.0	6.8	3.0	33.9	53.5	73.7	22.6	16.1	9.6
Canada	54.8	76.2	84.4	11.8	7.7	4.6	55.9	70.5	77.9	8.6	7.7	6.9
Danemark	59.7	79.7	87.1	7.7	4.3	3.9	46.2	59.7	69.2	15.0	13.2	11.4
Espagne	53.4	60.2	79.5	12.6	11.1	7.9	61.2	68.9	73.2	15.3	13.0	11.9
États-Unis	35.9	71.0	83.0	15.5	6.7	3.2	58.6	70.0	77.6	9.1	5.7	4.3
Finlande	47.7	72.3	85.0	18.7	10.3	4.3	39.1	64.1	69.5	31.5	18.8	15.3
France	47.1	70.6	78.7	12.2	7.9	5.8	47.8	62.1	70.8	18.4	14.4	11.8
Grèce	49.2	59.5	82.1	8.7	12.4	7.0	64.4	64.4	68.7	9.0	12.1	13.2
Hongrie	27.9	66.2	82.3	12.5	5.4	1.8	25.8	66.5	82.2	7.0	4.1	2.1
Irlande	48.0	71.5	86.5	7.3	3.7	2.2	44.4	63.8	76.5	10.5	6.4	4.3
Italie	45.6	65.9	81.4	10.2	7.7	5.4	59.5	67.4	78.8	9.6	8.3	5.3
Luxembourg	33.7	61.9	82.8	6.0	2.9	1.9	63.9	64.7	78.4	4.2	6.9	5.9
Norvège	52.6	77.9	87.5	8.0	3.6	2.9	43.9	67.9	79.8	15.0	8.9	5.6
Nouvelle-Zélande	63.8	76.0	88.2	10.9	6.9	3.3	55.6	62.6	79.5	11.9	9.3	6.1
Pays-Bas	63.9	80.9	88.1	3.3	1.8	1.5	50.7	69.9	78.3	6.5	7.3	3.3
Pologne	22.8	56.4	80.6	30.4	20.4	7.4	11.0	24.6	51.6	15.4	29.3	3.0
Portugal	66.5	62.3	87.6	6.7	6.4	4.6	67.5	70.0	83.6	11.2	7.5	7.5
République slovaque	14.3	66.6	84.3	49.8	16.4	5.2	31.1	53.4	85.0	43.6	23.8	5.7
République tchèque	22.9	72.0	85.6	24.0	7.2	2.2	36.9	62.4	86.4	27.1	10.1	1.3
Royaume-Uni	52.5	77.5	88.1	8.8	4.7	2.3	39.3	66.9	81.8	12.2	7.9	4.2
Suède	57.7	80.4	87.4	8.0	5.3	2.9	45.9	66.8	76.0	18.3	11.6	8.8
Suisse	57.1	80.4	92.4	4.8	3.1	1.9	63.4	74.1	81.9	10.4	8.2	5.7

Note : 2001 pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis.

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle-Zélande : Recensements de la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047331462401>

ANNEXE II.A2

Mesure des compétences par le niveau d'études et la qualification de l'emploi

L'analyse présentée dans ce document se fonde sur une correspondance entre niveau d'études et qualification de l'emploi permettant de définir une norme de « déclassement ». Cette démarche s'appuie sur le fait que la nomenclature ISCO sur les professions, définie par le Bureau international du travail (BIT), permet de distinguer des « niveaux de qualifications » qui peuvent être reliés aux niveaux d'études *a priori* nécessaires pour occuper les emplois correspondants (OCDE, 2002), et par là même à la nomenclature ISCED, définie par l'UNESCO.


Dans un premier temps (tableau II.A2.1, on regroupe la nomenclature des emplois ISCO de façon à avoir trois catégories (niveau faible, intermédiaire, élevé) puis on fait de même avec la catégorie ISCED (tableau II.A2.2). À partir de ces regroupements, on définit un individu déclassé par le fait d'avoir un niveau d'études « qualifié ou très qualifié » et un emploi de niveau « intermédiaire » ou « faiblement qualifié » (tableau II.A2.3), ou bien par le fait d'avoir un niveau d'études « intermédiaire » et un emploi de niveau « faiblement qualifié ». Le surclassement peut être défini de façon réciproque par le fait d'avoir un niveau d'études inférieur à celui qui correspond au niveau de qualification de l'emploi occupé.

Il faut être conscient des limites de cette démarche, qui tiennent d'abord aux catégories elles-mêmes : l'essai d'uniformisation des compétences et des qualifications à travers les classifications ISCO et ISCED peut gommer certaines spécificités liées à des pays et à des époques particuliers : un diplôme de niveau apparemment similaire dans deux pays peut renfermer des contenus différents, et, au sein d'un même pays, peut avoir des significations différentes suivant les périodes. Les biais de déclaration peuvent également avoir un impact sur les résultats, peut-être plus grand encore lorsqu'il s'agit des qualifications de l'emploi occupé, plus facilement sujettes à une « surévaluation ». L'adéquation entre catégories de niveaux d'études et de qualifications (*a fortiori* lorsqu'elles sont très regroupées), issue des recommandations du Bureau international du travail (OCDE, 2002), revêt un caractère arbitraire : les conditions précises permettant d'occuper un emploi donné ne sont pas examinées (et peuvent ici encore varier d'un pays à l'autre). L'existence de normes très différentes pour mesurer la correspondance entre formation et qualification de l'emploi atteste du fait que celle-ci ne peut être définie de façon définitive. Enfin, l'offre de compétences mesurée à travers la formation n'est, bien souvent, pas exhaustive : elle correspond à une offre de formation au moment où les individus ont achevé leurs études, ce qui exclut les compétences acquises en-dehors de celles-ci (formation continue, etc.).


Tout porte donc à penser qu'un taux de déclassement, calculé par une correspondance simple entre formation et qualification de l'emploi occupé, se heurte à de multiples biais. L'observation des taux bruts de déclassement n'est sans doute pas, ici, la plus pertinente. La comparaison entre taux de déclassement chez les immigrés et les autochtones est confrontée à un biais asymétrique lié à la comparaison implicite de deux systèmes éducatifs différents. Enfin, la comparaison des rapports des taux de déclassement revient à faire l'hypothèse que ces biais jouent de manière similaire pour l'ensemble des pays. Au total, les résultats obtenus en utilisant cette approche du déclassement doivent être interprétés avec prudence.

Tableau II.A2.1. **Passage de ISCO-88 en 9 catégories à 3 catégories**


ISCO-88 ↓	Recodage de l'emploi →	Faiblement qualifié	Intermédiaire	Très qualifié
<i>(0 : forces armées)</i>				
1 : Membres de l'exécutif et des corps législatifs, fonctionnaires				X
2 : Professions intellectuelles et scientifiques				X
3 : Techniciens et professionnels associés				X
4 : Employés de type administratif			X	
5 : Personnel des services et vendeurs de magasins et de marchés			X	
6 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche			X	
7 : Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal			X	
8 : Conducteurs d'installation/machines, ouvriers de l'assemblage			X	
9 : Ouvriers et employés non qualifiés		X		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>Tableau II.A2.2. **Passage de ISCED en 7 catégories à 3 catégories**

Niveau d'études ↓	Recodage du niveau d'études →	Faiblement qualifié	Intermédiaire	Qualifié ou très qualifié
Enseignement pré-primaire ou pré-scolaire (à partir de 2 ou 3 ans)		X		
Enseignement primaire (à partir de 5, 6 ou 7 ans pour une durée de 4 à 6 ans)		X		
Enseignement secondaire inférieur : (pour une durée de 2 à 6 ans avec une moyenne de 3)		X		
Enseignement secondaire supérieur (2 à 5 ans de scolarité)			X	
Enseignement non universitaire de troisième niveau (anciennement de type long, i.e. plus de deux ans)			X	
Enseignement universitaire (troisième niveau) de premier cycle pour élèves ayant réussi le niveau secondaire supérieur				X
Enseignement universitaire (troisième niveau) de second cycle pour élèves ayant réussi les études universitaires de premier cycle				X

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>Tableau II.A2.3. **Correspondances entre le niveau d'études ISCED et le niveau de l'emploi ISCO**

		Niveau d'emploi ISCO		
		Faiblement qualifié	Intermédiaire	Qualifié ou très qualifié
Niveau d'études ISCED	Faiblement qualifié		Sur classement	Sur classement
	Intermédiaire	Déclassement		Sur classement
	Qualifié ou très qualifié	Déclassement	Déclassement	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>

ANNEXE II.A3

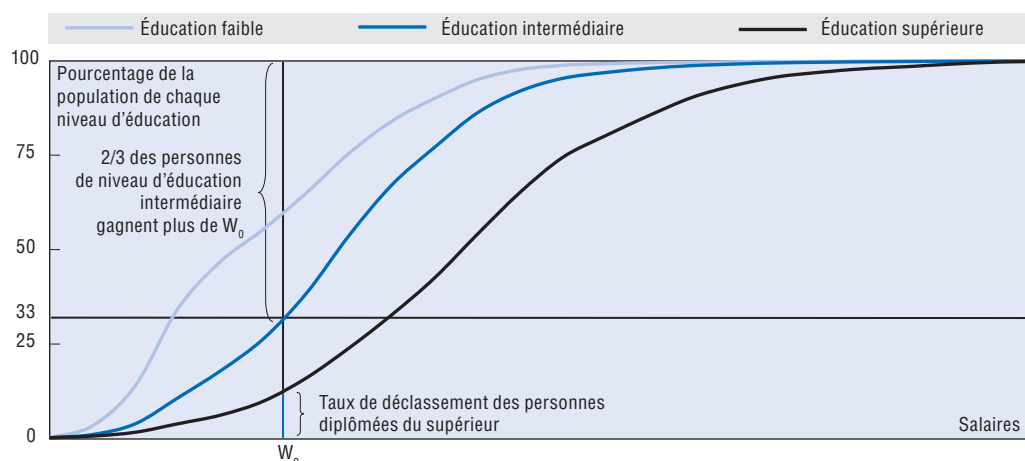
Une approche du déclassement par le salaire

Le déclassement tel qu'il est défini dans le texte principal de ce chapitre est basé sur une correspondance *a priori* des niveaux d'éducation avec des qualifications nécessaires pour exercer chaque métier. Cette approche présente le double désavantage d'être subjective et figée (*i.e.* pour échapper au déclassement il est nécessaire de changer d'emploi). Une mesure alternative du déclassement qui peut être proposée est celle du déclassement salarial. Parce que l'investissement éducatif doit, toutes choses égales par ailleurs, permettre d'accroître la productivité du travail et donc le salaire espéré, on peut considérer que les individus qui perçoivent un salaire notablement inférieur à celui correspondant à leur niveau d'instruction ne sont pas valorisés à leur niveau de compétences. Dans ce cadre, « un individu sera considéré comme déclassé au sens des salaires si plus d'un certain pourcentage des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier ». Cette mesure du déclassement proposée dans le cas de la France (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002) est ici étendue à un échantillon de pays de l'OCDE. Les taux de déclassement salarial sont ici calculés au seuil du premier tiers : un individu est donc déclassé si deux tiers des individus ayant accompli le niveau d'études immédiatement inférieur sont mieux rémunérés (*cf.* voir graphique II.A3.1)¹.

Lecture graphique des taux de déclassement salarial

Les taux de déclassement sont lisibles directement sur les graphiques représentant les courbes cumulatives de salaire. Prenons pour exemple le graphique ci-dessous représentant les profils des salaires en Allemagne pour la population totale. La ligne continue horizontale représente la barre des 33.3 %. L'abscisse de l'intersection des deux droites représente le salaire que perçoivent plus des deux tiers des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire. L'intersection de la droite verticale et de la courbe des salaires des diplômés du supérieur définit le taux de déclassement de ces derniers : il s'agit du pourcentage d'individus diplômés du supérieur moins bien rémunérés que les deux tiers des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire.

Pour des raisons de disponibilité statistique, l'échantillon de pays est restreint à l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Suisse. Ces pays présentent toutefois des profils de migrations et des situations de marché du travail très variés. Cette diversité se traduit par des situations différentes en terme de déclassement. L'étude se restreint par définition aux individus salariés, et ne concerne que ceux travaillant à temps plein par souci d'homogénéité des populations étudiées.

Graphique II.A3.1. **Le taux de déclassement des individus ayant fait des études supérieures en Allemagne, 2003-2004**

Les taux de déclassement salarial ainsi calculés sont hétérogènes et varient entre 4.5 % dans le cas de la Suisse et 31.7 % pour la Grèce (tableau II.A3.1). Compte tenu de l'écart entre les deux méthodes, ces taux sont peu comparables aux mêmes taux calculés avec la méthode employée dans le chapitre. Néanmoins, comme avec cette dernière, les immigrés restent davantage déclassés que les natifs dans la quasi-totalité des pays étudiés. On retrouve en particulier un taux de déclassement élevé dans les pays d'Europe du Sud, notamment en Grèce et au Portugal, et dans une moindre mesure au Canada. En France et aux États-Unis, le déclassement des immigrés reste peu élevé. Quelle que soit la méthode retenue, l'Allemagne occupe une position intermédiaire, même si le déclassement salarial la rapproche plutôt de la France et des États-Unis. Le seul changement notable concerne la Suisse, où le déclassement professionnel est faible, mais le déclassement salarial élevé. Dans l'ensemble, les particularités des différents pays, eu égard au déclassement relatif des immigrés, sont confortées².


Une divergence notable, toutefois, tient dans le fait que le rapport du taux de déclassement salarial des immigrés comparé à celui des autochtones est dans tous les pays considérés plus élevé au niveau d'éducation supérieur qu'au niveau intermédiaire. Au Portugal, par exemple, alors que parmi les individus ayant fait des études secondaires, les taux de déclassement sont proches, un immigré diplômé du supérieur a presque 4 fois plus de risques d'être déclassé qu'un autochtone.

La littérature générale sur le déclassement montre que les personnes déclassées professionnellement tendent à gagner plus que celles qui ne sont pas déclassées et qui exercent le même emploi. Les résultats précédents pourraient donc suggérer que la prime salariale perçue par les déclassés professionnellement est plus élevée pour les personnes diplômées du supérieur que pour celles de niveau intermédiaire et également plus élevée pour les autochtones que pour les immigrés. C'est en tout cas ce que suggèrent les résultats de Battu et Sloane (2002) qui montrent, dans le cas du Royaume-Uni, que les personnes « blanches » reçoivent une prime liée au déclassement plus important.

Tableau II.A3.1. **Taux de déclassement salarial des personnes nées à l'étranger et des autochtones par niveaux d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

		Personnes nées à l'étranger	Rapport des taux de déclassement nés à l'étranger/autochtones
Allemagne	Population totale	10.5	1.2
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	5.6	0.9
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.3	1.5
Belgique	Population totale	23.5	1.2
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	28.9	1.1
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	18.3	1.7
Canada (2003)	Population totale	21.4	1.1
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	20.2	1.0
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.6	1.8
États-Unis	Population totale	13.0	1.3
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	13.4	1.3
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	12.7	1.4
France	Population totale	19.8	1.0
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	23.0	0.9
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	15.0	1.2
Grèce	Population totale	59.3	2.0
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	62.7	1.6
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	51.0	3.6
Italie	Population totale	34.9	1.7
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	37.8	1.7
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.8	1.8
Portugal	Population totale	16.5	1.8
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	15.9	1.2
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	17.3	3.9
Suisse	Population totale	6.7	1.8
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	2.0	0.7
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	14.7	2.3

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey March Supplement; Canada : Survey of Labour and Income Dynamics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047380048773>

Notes

1. Il s'agit de salaires mensuels calculés nets des cotisations sociales dans le cas de la France, de la Belgique, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal mais bruts en ce qui concerne l'Allemagne, les États-Unis et la Suisse. Le premier et le dernier centiles de salaire ont été éliminés pour tous les pays.
2. Deux types de vérifications complémentaires ont été faites. D'une part, une analyse tenant compte de la structure par âge (et éliminant donc des effets de structure d'âge au sein des différents niveaux de qualification), qui a donné des résultats similaires. D'autre part, une régression logistique sur la probabilité d'être déclassé salarial, prenant pour variables explicatives le sexe, l'expérience professionnelle, le niveau d'études, le pays d'origine et la taille de l'entreprise a permis de conforter plusieurs des résultats principaux de l'étude (les femmes sont plus déclassées que les hommes, les immigrés plus que les natifs).